

PROCEDURE D'INSCRIPTION ETUDIANTS ET APPRENTIS



Etape 1

Vous êtes admis à l'Enssat et vous avez répondu « OUI définitif » ou « OUI Mais » suite aux appels

- ✓ Pour les candidats CPGE recrutés sur les concours Mines Télécom ou ATS, validez votre choix sur internet : www.scei-concours.fr (si vous n'accédez pas au formulaire en ligne, téléchargez le dossier d'inscription sur le site concours de l'Enssat)
- ✓ Pour les étudiants recrutés par le concours sur titres sous statut étudiant ou sous statut apprenti (filière Informatique ou Photonique & Electronique) et ayant trouvé un terrain d'apprentissage, vous êtes admis sur liste principale et vous avez accepté la place.

Etape 2

Acquittement de la CVEC, démarche obligatoire même si vous êtes exonéré-e.

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et Campus (CVEC). Cette démarche est à effectuer sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Vous devrez présenter au service scolarité une attestation d'acquittement ou d'exonération.

Pour l'année 2024-2025, la CVEC s'élève à 103 €.

Etape 3

Inscription administrative

Pour les étudiants de de l'Union Européenne

- ✓ Compléter le formulaire en ligne : <https://iaprimoweb.univ-rennes.fr/ident1.jsf> à l'aide des informations reçues par mail (le mail sera envoyé suite à l'acceptation de votre place au sein de l'ENSSAT suite aux appels du concours Mines telecom)
- ✓ Payer les droits d'inscription en ligne (618€) sauf dans les deux cas suivants :
 - Boursier sur critères sociaux (CROUS) en formation initiale : sélectionner « bourse enseignement supérieur ENSSAT » lors de l'inscription
 - Statut apprenti
- ✓ Finaliser votre inscription administrative à distance via le service PJ WEB, le lien <https://pjweb.univ-rennes.fr> en y déposant numériquement les pièces justificatives suivantes (Seuls les étudiants ayant activé leur compte Sésame y auront accès) :
 - ◆ Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2024-2025
 - ◆ Attestation de recensement ou certificat de participation à l'appel de préparation à la défense
 - ◆ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport
 - ◆ Photo d'identité
 - ◆ Photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite ou du relevé de notes justifiant l'accès au diplôme : attestation de cursus délivrée en fin de classes préparatoires (certifiant l'obtention de 120 crédits ECTS) et relevés de notes pour les étudiants issus de CPGE, diplôme de BTS ou de DUT relevés de notes pour les étudiants issus du concours sur titres.
 - ◆ Pour les étudiants HORS APPRENTISSAGE, un chèque de 55€ pour les frais de gestion à l'ordre du « Régisseur des recettes de l'ENSSAT » à remettre au Service Scolarité le jour de la pré-rentrée ou par virement sur le compte suivant (indiquer dans le libellé : frais de gestion ENSSAT ainsi que votre nom et prénom ; attention envoyer par mail une preuve de votre virement) :

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)								BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1350	0000	0010	0500	655		TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

E.N.S.S.A.T. DE LANNION

- ✓ Votre carte d'étudiant vous sera remise à la rentrée.

Pour les étudiants extra-communautaires :

Compléter le dossier d'inscription [disponible sur le site de l'Enssat](#) et réunir les pièces justificatives et les transmettre par mél au service Scolarité à l'adresse scolarite@enssat.fr ou par courrier. Le paiement des frais différenciés d'un montant de 1370€ sera fait à la pré-rentrée, par chèque à l'**ordre de l'agent comptable de l'université de Rennes** ou par **carte bancaire** (cartes acceptées CB, VISA, MASTERCARD). Le paiement en espèces n'est pas accepté. Le tarif du cycle de formation d'ingénieur est consultable sur <https://www.univ-rennes.fr/droits-dinscription-bourses-et-exonerations-pour-les-etudiantes-internationauxales>
Une demande d'exonération sous condition de revenus pourra être fait en novembre sur présentation d'un dossier complet à l'Université.

Pièces justificatives à remettre au Service Scolarité le jour de la pré-rentrée si l'inscription en ligne n'est pas possible :

- Le dossier d'inscription dûment complété et signé (pour les étudiants extracommunautaires) s'il n'a pas été envoyé par mail ou courrier.
- L'attestation d'acquiescement ou d'exonération de la CVEC (tous les étudiants)
- Une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'année universitaire 2024-2025
- L'attestation de recensement ou le certificat de participation à l'appel de préparation à la défense
- Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- Un chèque correspondant au montant des droits d'inscription, libellé au nom de l'**Agent comptable de l'Université de Rennes, ou paiement par carte bancaire** au service Scolarité **sauf si vous avez réglé en ligne.**
- ◆ **Pour les étudiants HORS APPRENTISSAGE**, un chèque de 55€ pour les frais de gestion à l'ordre du « Régisseur des recettes de l'ENSSAT » à **remettre au Service Scolarité le jour de la pré-rentrée ou par virement sur le compte suivant (indiquer dans le libellé : frais de gestion ENSSAT ainsi que votre nom et prénom ; attention envoyer par mail une preuve de votre virement) :**

Identifiant international de compte bancaire - IBAN								BIC (Bank Identifier Code)
IBAN (International Bank Account Number)								
FR76	1007	1350	0000	0010	0500	655	TRPUFRP1	

TITULAIRE DU COMPTE :

E.N.S.S.A.T. DE LANNION

- 1 photo d'identité

Pour les étudiants recrutés sur titres en plus des pièces demandées ci-dessus :

- Copie du diplôme ou attestation de réussite de DUT, BTS ou licence

Pour les étudiants recrutés sur le concours Mines Télécom ou ATS en plus des pièces demandées ci-dessus :

- La photocopie du diplôme et le relevé des notes obtenues au baccalauréat
- Vos relevés de notes de CPGE
- L'attestation de cursus délivrée en fin de classes préparatoires (certifiant l'obtention de 120 crédits ECTS)

Carte multi-services KorriGO

Le service d'impression de l'ENSSAT utilise la carte korriGO. Nous vous encourageons à commander dès à présent cette carte si vous n'en possédez pas une (si c'est le cas merci de bien vérifier que c'est écrit **carte des transports et des services**). La première carte est gratuite et il n'est pas nécessaire de mettre un titre de transport valide dessus. La commande de la carte se fait directement sur le site <https://www.star.fr/boutique-en-ligne/creer-un-compte>. Pour plus d'informations sur l'utilisation de cette carte, vous pouvez consulter cette page <https://docinfo.univ-rennes1.fr/carte-korrigo-services>

Restauration

Le restaurant universitaire **Resto U'Trégor** (Crous - Rennes Bretagne) se situe juste en face de l'École (à 100 m), il est ouvert tous les midis.

Possibilité de repas pour le soir au lycée Saint-Joseph Bossuet (à 700 m).

-> tarif d'1 € pour les étudiants boursiers ou non-boursiers précaires

Calendrier

- ✓ **Pré-rentree** : Pré-rentree du lundi 2 au vendredi 6 septembre : vous serez convoqué à la Scolarité du lundi 2 au mercredi 4 septembre 2024 lors des journées de pré-rentree, pour finaliser votre inscription. Votre carte d'étudiant, les certificats de scolarité, identifiants, et badge pour l'accès aux locaux vous seront remis à cette occasion. Vous recevrez votre date et horaire de passage par message électronique à partir de fin août.
- ✓ **Formation aux moyens numériques, accès informatiques et test de niveau d'anglais** : jeudi 5 septembre
- ✓ **Welcoming day** : pour les étudiants internationaux : **mardi 12 septembre**

Ordinateur personnel

Il est fortement recommandé de s'équiper d'un ordinateur personnel adapté à votre scolarité à l'ENSSAT. Voici les caractéristiques recommandées :

Configuration suffisante :	Configuration plus confortable :
processeur : "i3" ou "ryzen 3" mémoire : 8Go disque dur : 256Go SSD écran 14 pouces HD micro et webcam, casque ou oreillettes	processeur : i5 ou "ryzen5" mémoire: 16Go disque dur : 512Go ssd écran 14 FullHD micro et webcam, casque ou oreillettes

Calendrier pour l'année universitaire 2024-2025

	Formation Initiale 1^{ère} année (ne concerne pas les apprentis)
Date de rentrée	Lundi 9/09/2024
Congés d'automne	Lundi 28 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
Congés de fin d'année	Lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus
Fin du 1^{er} semestre	Vendredi 17 janvier 2025
Congés d'hiver	Lundi 17 février 2025 au dimanche 23 février 2025
Congés de printemps	Lundi 14 avril 2025 au dimanche 20 avril 2025 inclus

Pour toutes les demandes de précision ou questions sur la procédure d'inscription, merci d'utiliser l'adresse mail suivante : scolarite@enssat.fr

Le service scolarité sera fermé durant la période de fermeture de l'établissement pour congés d'été, à partir du jeudi 18 juillet 2024 et ré-ouvrira le jeudi 22 août 2024 au matin.

